

Coup de chaud au travail : l'épreuve invisible du changement climatique

“Impact of climate change and heat stress on workers’ health and productivity: A scoping review” est un article rédigé par Amoado et al., publié dans le *Journal of Climate Change and Health* en juillet 2023. Il met en lumière l’intensification des vagues de chaleur sous l’effet du changement climatique et les risques majeurs qu’elles font peser sur la santé des travailleurs. La Fabrique Écologique en retient trois enseignements clés :

#1 Le terme de stress thermique désigne une charge excessive de chaleur sur le corps humain, sous l’effet de la température extérieure et de l’effort physique. Selon l’Organisation mondiale de la santé, il survient notamment lors des vagues de chaleur estivales, marquées par des températures anormalement élevées pendant plusieurs jours et nuits consécutifs. La fréquence et l’intensité de ces vagues devraient se multiplier sous l’effet du réchauffement climatique. L’article alerte sur la dangerosité du stress thermique, pouvant entraîner déshydratation et épuisement, allant jusqu’à des problèmes cardiaques et rénaux. Face à ce phénomène, les travailleurs sont en première ligne. D’ici 2030, environ 2,2 % des heures de travail seraient perdues à l’échelle mondiale à cause de ce phénomène, estime l’Organisation internationale du travail.

#2 Tous les travailleurs ne sont pas impactés de la même façon. De fait, certains sont particulièrement vulnérables : femmes, jeunes (moins de 24 ans), personnes âgées (plus de 40), travailleurs immigrés ou précaires, agriculteurs ou encore ouvriers du BTP. D’autres éléments doivent également être pris en compte, comme les facteurs socio-économiques (faibles revenus), professionnels (travail en extérieur) ou comportementaux (consommation de boissons sucrées) des travailleurs. Ainsi, on constate des inégalités croisées qui accentuent le risque d’être sujet au stress thermique.

#3 L’article recense plusieurs stratégies de prévention : adaptation des horaires de travail, garantie d’accès à des zones ombragées ou ventilées, mise à disposition d’eau et de sanitaires et formation aux signaux d’alerte du stress thermique. Sur le plan institutionnel, l’article déplore un

manque de politiques publiques de prévention et d’aménagement des conditions de travail. Il souligne également l’existence de freins à ces mesures chez certains employeurs qui les perçoivent comme une perte sèche de productivité. Au-delà de la seule dimension sanitaire, c’est aussi un enjeu social qui se dessine en filigrane : les travailleurs les plus exposés sont souvent en position de faiblesse dans le monde du travail. Sans prise en compte explicite de ces inégalités structurelles, les politiques d’adaptation risquent de manquer leur cible et de reproduire les rapports de domination existants.

En France, un cadre à réinventer

L’Europe, jusqu’alors plutôt épargnée par ce phénomène, est désormais particulièrement vulnérable. Depuis l’an 2000, les accidents du travail liés au stress thermique y ont augmenté de 33,3 %, selon l’Organisation internationale du travail. En France, la situation est tout particulièrement préoccupante : avec une moyenne de 4,38 accidents mortels pour 100 000 salariés (Ministère du Travail), elle occupe le bas du classement des pays de l’UE. L’intensification des vagues de chaleur ne ferait qu’aggraver cette situation, notamment dans les secteurs manuels, déjà très accidentogènes. Face à cet enjeu croissant, plusieurs syndicats appellent à une révision en profondeur du droit du travail. Ils plaident notamment pour la fixation de valeurs limites d’exposition à la chaleur et à l’humidité (comme c’est déjà le cas pour certaines substances chimiques) ainsi que pour l’instauration d’un arrêt temporaire d’activité en cas de canicule. Enfin, en réponse à ce phénomène, on peut citer le modèle de protection sociale et écologique. Développé dans les années 2020 par les chercheurs Eloi Laurent et Bruno Palier, il envisage d’intégrer les risques sociaux et sanitaires engendrés par la crise écologique au sein du périmètre de l’assurance sociale.

L’avis de Pauline Bureau, Vice-présidente de LFE

Un article essentiel, qui présente des mesures concrètes et accessibles pour répondre à un enjeu encore trop ignoré, tout en soulignant que la justice sociale et la justice environnementale sont indissociables.